# 

MINISTERE DES FINANCES

وزارة المالية

DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE

المديرية العامة للمحاسبة

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'EXECUTION COMPTABLE DES BUDGETS

مديرية التنظيم و التنفيذ المحاسبي للميزانيات

CIRCULAIRE N° 02 du 05/04/2008 MODIFIANT ET COMPLETANT LES DISPOSITIONS DE LA CIRCULAIRE N° 08 du 21/0472003

OBJET: Codification des Ordonnateurs.

**REFER**: - Décret exécutif n°08.21 du 03/02/2008 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2008 au ministère de l'industrie et de la promotion des investissements.

 Décret exécutif n°08.25 du 03/02/2008 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2008 au Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du tourisme

Suite à la publication des décrets visés en référence, l'état annexé à la circulaire n° 08 du 21/07/203 est modifié et complété comme suit :

STRUCTURE: CODE

Le reste des dispositions de la circulaire n°08 du 21/07/2003 modifiée et complétée demeure sans changement.

Je vous demande de veiller à l'application des dispositions de la présente circulaire.

#### LE DIRECTEUR DE LA REGLEMENTATION ET DE L'EXECUTION COMPTABLE DES BUGETS Signé : M. K. LAKHDARI

### **DESTINATAIRES**:

### Pour exécution

- Agence Comptable Central du Trésor
- Trésorerie Centrale
- Trésoreries de wilaya

## **Pour information:**

- -Cour des Comptes
- -Inspection Générale des Finances
- -Inspection des Services Comptables
- Ministère de l'industrie et de la promotion des investissements
- Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme
- -Direction Générale du Budget
- -Direction générale du trésor
- -Directions Régionales du Trésor
- -M. le trésorier principal